

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHÈSE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° AG-2023-19

## ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

#### 5.4 Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

Vu le décret n°2017-270 du 1<sup>er</sup> Mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le Maire et au lieu de célébrations des mariages,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2122-10 selon lequel le Maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil,

Considérant que Madame Amélie FOURNIER est fonctionnaire titulaire de la Commune,

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etat Civil est accordée à Madame Amélie FOURNIER, fonctionnaire titulaire en application des dispositions de l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales tel qu'issu du décret du 1<sup>er</sup> Mars 2017.

**Article 2 :** Les actes ainsi dressés comporteront les seuls nom et signature du fonctionnaire municipal délégué.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Notifié à l'intéressée ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 05 Juin 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le : 08 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le : 08 JUIN 2023